

PREFET DE LA HAUTE-MARNE

Préfecture

Direction de la citoyenneté et de la légalité

Bureau de la Réglementation Générale, des associations et des élections

ARRETE Nº 2394 du 20 SEP. 2018

portant composition de la Commission d'Établissement des Listes Électorales pour l'élection des membres de la Chambre d'Agriculture de la Haute-Marne scrutin de 2019

Le Préfet de la Haute-Marne, Chevalier de la Légion d'Honneur Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le code rural et de la pêche maritime et notamment ses articles R.511-16 et R.511-28;

VU le décret n° 2018-640 du 19 juillet 2018 relatif à l'organisation des élections des membres des chambres d'agriculture ;

VU l'arrêté du 22 mai 2018 pris en application de l'article R.511-44 du code rural et de la pêche maritime et convoquant les électeurs pour l'élection des membres des chambres d'agriculture ;

VU l'instruction technique du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation du 27 juillet 2018 ;

VU les désignations du Conseil Départemental et de la caisse de Mutualité Sociale Agricole Sud Champagne ;

VU les propositions de la Direction Départementale des Territoires et de la Chambre d'Agriculture;

VU les propositions des organisations sollicitées;

Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de la Haute-Marne,

ARRÊTE:

- <u>Article 1</u>: La Commission d'établissement des listes électorales pour les élections à la Chambre d'Agriculture de la Haute-Marne est composée comme suit :
 - 1) Président : Le Préfet de la Haute-Marne ou son représentant ;

2) Membres:

- -Monsieur le Directeur Départemental des Territoires ou son représentant ;
- -Monsieur Laurent GOUVERNEUR, maire de Montreuil-sur-Blaise désigné par le Conseil Départemental ;
- -Monsieur Bernard FLAMMARION, représentant la caisse de Mutualité Sociale Agricole Sud Champagne :

3) Membres avec voix consultatives:

- Pour l'établissement des listes électorales des électeurs individuels :
 - Au titre des exploitants agricoles :
- -Monsieur Mickael MASSELOT, représentant la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FDSEA) ;
- -Monsieur Dominique CATHERINET, représentant le Syndicat Départemental de la Propriété Privée Rurale de la Haute-Marne ;
- -Madame Camille ROUSSELLE, représentant le Syndicat des Jeunes Agriculteurs et Monsieur Steve LAHAYE, son suppléant ;
- -Monsieur Yoann LAURENT, représentant la Confédération Paysanne et Monsieur Claude VERNIER, suppléant ;
- -Monsieur Dominique MULLER, représentant la Coordination Rurale et Monsieur Frédéric BIGARD, son suppléant ;
 - Au titre des salariés agricoles :
 - -Madame Blandine BONNE DANIEL, représentant la CFTC-AGRI;
 - -Monsieur Nicolas PIELTIN, représentant l'UDFO;
 - -Monsieur Gérard FEBVRE, représentant la CFE/CGC;
- -Monsieur Hervé GRANGER, représentant la FNAF-CGT et Monsieur André BARDOT son suppléant ;
 - Au titre des propriétaires fonciers :
 - -Madame Sylviane BETTINI, désignée par la Chambre d'Agriculture de la Haute-Marne;
 - Pour l'établissement des listes électorales des groupements :
- -Monsieur Claude CHATELOT, vice-président de la Caisse régionale du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne ;
 - -Monsieur David RIPART, président de la fédération des caisses locales de Groupama;
- -Monsieur Marc POULOT, président du groupement des exploitants agricoles du canton de Doulaincourt-Saucourt ;

Le secrétariat sera assuré par Madame Gratienne EDME CONIL, représentant la Chambre d'Agriculture de la Haute-Marne.

- Article 2 : La commission d'établissement des listes électorales se réunira sur convocation de son président.
- Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de CHALONS-en-CHAMPAGNE dans le délai de deux mois à compter de la date de sa notification.
- <u>Article 4</u>: Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Haute-Marne est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera adressé à chacun des membres de la commission.

Pour le Préfet et par délégation, Le Secrétaire Général,

François ROSA